

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 14 juin 2017, à 20 h, au lieu ordinaire de séance, et à laquelle :

SOUS LA PRESIDENCE DU PREFET, MONSIEUR YVON SOUCY

SONT PRESENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS :

Monsieur Jean Dallaire, préfet suppléant
et maire de Saint-Denis-De La Bouteillerie
Monsieur Rénaud Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal
Madame Anita O.-Castonguay, maire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Monsieur Raymond Chouinard, maire de Saint-Gabriel-Lalemant
Madame Suzanne Bossé, maire suppléant de Saint-André
Madame Louise Hémond, maire de Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière
Madame Hélène Laboissonnière, maire de Saint-Onésime-d'Ixworth
Monsieur Daniel Laplante, maire de Saint-Germain
Monsieur Pierre Saillant, maire suppléant de Mont-Carmel
Monsieur Gilles Lévesque, maire de Saint-Philippe-de-Néri
Madame Nathalie Lévesque, maire de Saint-Pacôme
Monsieur Rémi Béchard, maire suppléant de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Monsieur Richard Préfontaine, maire de Kamouraska
Monsieur Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

SONT ABSENTS :

Monsieur Roger Lavoie, maire de Saint-Bruno-de-Kamouraska
Monsieur Roland Leroux, maire de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents, monsieur Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Maryse Hénault-Tessier, directrice générale adjointe et madame Doris Rivard, à titre de secrétaire de la séance du conseil.

234-CM2017

**ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE A L'EMERGENCE
DES PROJETS (PEP) POUR L'ANNEE 2017-2018
(Document déposé identifié PT-08.3 CM2017-06-14)**

Attendu que la MRC de Kamouraska a adopté sa politique relative à l'émergence des projets (PEP) par la résolution 085-CM2016;

Attendu que la MRC doit maintenir à jour sa politique relative à l'émergence de projets (PEP) et à cet effet doit l'adopter annuellement, avec ou sans changement

Attendu que la MRC de Kamouraska souhaite reconduire sa politique relative à l'émergence des projets (PEP) pour l'année 2017-2018, telle que déposée sur *conseil sans papier*;

EN CONSEQUENCE,

*il est proposé par monsieur Sylvain Hudon,
appuyé par monsieur Daniel Laplante
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska adopte et reconduit la Politique portant sur le Programme d'urgence de projets pour les entreprises. De plus, il autorise la transmission de la présente résolution et de la documentation à la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

§ Adoptée à l'unanimité &

(Signé) *Yvon Soucy*, préfet

(Signé) *Yvan Migneault*, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFIÉE VRAIE COPIE CONFORME


Yvan Migneault
Yvan Migneault
Directeur général et secrétaire-trésorier

Saint-Pascal, le 3 juillet 2017

Sujet à l'approbation du conseil de la
MRC de Kamouraska lors d'une prochaine séance
Page 2 sur 2